



## **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MAI 2007 CONSTATANT LA REALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL**

L'an deux mille sept, le 16 mai, à vingt heures,

Les administrateurs de la société AIR QUALITE - ARC EN CIEL SA, au capital de 125 120 euros composé de 25 024 actions de 5 euros nominal, se sont réunis en Conseil sur convocation du Président faite conformément aux statuts, au siège de la société.

Le registre de présence permet de constater que tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement. Monsieur Jean SALWA préside la séance.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constat de la réalisation de l'augmentation de capital en cours
- Pouvoir au Président pour accomplir les formalités

### **1°) AUGMENTATION DE CAPITAL POUR LE PORTER DE 125 120 Euros A 150 000 Euros**

Monsieur le Président rappelle que, par son Assemblée Générale Mixte du 20 décembre 2006, les actionnaires ont mandaté le conseil d'administration pour effectuer toute augmentation de capital jugée nécessaire pour un montant total ne pouvant excéder un million d'euros.

Il est également rappelé qu'au cas où les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'absorbent la totalité d'une émission d'actions, le Conseil pourrait :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- Faire tout ce qui paraîtra utile à la bonne réalisation de l'augmentation de capital.

Au terme du conseil d'administration du 31 janvier 2007, une augmentation de capital à titre irréductible et réductible a été décidée, afin de porter le capital social de 125 120 € à 156 400 €, par souscription de 6 256 actions de 5 € nominal (31 280 €), soit une action nouvelle pour quatre actions anciennes détenues.

La période de souscription, initialement programmée du 15 février 2007 au 15 mars 2007, a été prolongée jusqu'à la production des attestations de comptes courants transformés en capital.

Le président expose qu'au vu des bulletins de souscription, ainsi que des sommes déposées sur le compte augmentation de capital à la Banque Populaire, ou bien des attestations de comptes courants, présentés au Conseil, l'opération projetée est réussie à 79,5 %, de sorte qu'elle est réalisable. Par ailleurs, la totalité des actions demandées à titre réductible peut être affectée sans limitation aux actionnaires actuels ou nouveaux.

De ces constats, il en découle que :

Le président expose qu'au vu des états de créanciers régulièrement constatés dans les livres de la société et des agréments officiels reçus par ces derniers :

- Monsieur **Jean-Paul DELBOS**, actionnaire, a déclaré souscrire pour **1 837** nouvelles actions de 5 € et libéré sa souscription, soit **9 185 €** (neuf mille cent quatre vingt cinq euros) par compensation de cette somme détenue en compte courant par lui-même, et dûment inscrite dans les comptes de la société.
- Monsieur **Jack LAGADIC**, actionnaire, a déclaré souscrire pour **1 148** nouvelles actions de 5 € et libéré sa souscription, soit **5 740 €** (cinq mille sept cent soixante cinq euros) par compensation de cette somme détenue en compte courant par lui-même, et dûment inscrite dans les comptes de la société.
- La société **SCI 21 AVENUE DU GENERAL LECLERC** (représentée par Jean SALWA), actionnaire, a déclaré souscrire pour **900** nouvelles actions de 5 € et libéré sa souscription, soit **4 500 €** (cinq mille euros) par compensation de cette somme détenue en compte courant par lui-même, et dûment inscrite dans les comptes de la société.

**3 885 actions nouvelles sont créées par compensation de créances liquides et exigibles pour un montant de 19 425 euros.**

Le président expose qu'au vu des bulletins de souscription, ainsi que des sommes déposées sur le compte augmentation de capital à la Banque Populaire, présentés au Conseil :

- Monsieur **Hervé AFRIAT**, nouvel actionnaire, a déclaré souscrire pour **100** nouvelles actions de 5 € et libéré sa souscription, soit **500 €** (cinq cents euros) par remise d'un chèque d'égal montant,

- Monsieur **Maurice BALES**, actionnaire, a déclaré souscrire pour **245** nouvelles actions de 5 € et libéré sa souscription, soit **1 225 €** (mille deux cent vingt cinq euros) par remise d'un chèque d'égal montant,
- Monsieur **Alain BESQUENT**, nouvel actionnaire, a déclaré souscrire pour **2** nouvelles actions de 5 € et libéré sa souscription, soit **10 €** (dix euros) par remise d'un chèque d'égal montant,
- Monsieur **Francis BOUARD**, actionnaire, a déclaré souscrire pour **50** nouvelles actions de 5 € et libéré sa souscription, soit **250 €** (deux cent cinquante euros) par remise d'un chèque d'égal montant,
- Monsieur **Raymond BREGON**, actionnaire, a déclaré souscrire pour **70** nouvelles actions de 5 € et libéré sa souscription, soit **350 €** (trois cent cinquante euros) par remise d'un chèque d'égal montant.
- Monsieur **Emmanuel COUTANT**, actionnaire, a déclaré souscrire pour **4** nouvelles actions de 5 € et libéré sa souscription, soit **20 €** (vingt euros) par remise d'un chèque d'égal montant.
- Monsieur **Bruno DESCHAMPS**, actionnaire, a déclaré souscrire pour **150** nouvelles actions de 5 € et libéré sa souscription, soit **750 €** (sept cent cinquante euros) par remise d'un chèque d'égal montant.
- Monsieur **Eric DUPONT**, actionnaire, a déclaré souscrire pour **60** nouvelles actions de 5 € et libéré sa souscription, soit **300 €** (trois cent euros) par remise d'un chèque d'égal montant.
- Monsieur **Jean-Claude FIGUERAS**, actionnaire, a déclaré souscrire pour **60** nouvelles actions de 5 € et libéré sa souscription, soit **300 €** (trois cent euros) par remise d'un chèque d'égal montant,
- Monsieur **Charles FYDA**, nouvel actionnaire, a déclaré souscrire pour **5** nouvelles actions de 5 € et libéré sa souscription, soit **25 €** (vingt-cinq euros) par remise d'un chèque d'égal montant,
- Monsieur **Raymond JALTA**, actionnaire, a déclaré souscrire pour **8** nouvelles actions de 5 € et libéré sa souscription, soit **40 €** (quarante euros) par remise d'un chèque d'égal montant.
- Monsieur **Christian JEANNIN**, nouvel actionnaire, a déclaré souscrire pour **20** nouvelles actions de 5 € et libéré sa souscription, soit **100 €** (cent euros) par remise d'un chèque d'égal montant.
- Monsieur **Stéphane JUILLARD**, actionnaire, a déclaré souscrire pour **38** nouvelles actions de 5 € et libéré sa souscription, soit **190 €** (cent quatre vingt dix euros) par remise d'un chèque d'égal montant.
- Monsieur **Guillaume LAINE**, nouvel actionnaire, a déclaré souscrire pour **20** nouvelles actions de 5 € et libéré sa souscription, soit **100 €** (cent euros) par remise d'un chèque d'égal montant,
- Monsieur **Nicolas LESUR**, nouvel actionnaire, a déclaré souscrire pour **10** nouvelles actions de 5 € et libéré sa souscription, soit **50 €** (cinquante euros) par remise d'un chèque d'égal montant,
- Monsieur **Mohamed METTAHRI**, nouvel actionnaire, a déclaré souscrire pour **20** nouvelles actions de 5 € et libéré sa souscription, soit **100 €** (cent euros) par remise d'un chèque d'égal montant,
- Monsieur **David NICOLET**, nouvel actionnaire, a déclaré souscrire pour **30** nouvelles actions de 5 € et libéré sa souscription, soit **150 €** (cent cinquante euros) par remise d'un chèque d'égal montant,
- Monsieur **Olivier PICON**, actionnaire, a déclaré souscrire pour **4** nouvelles actions de 5 € et libéré sa souscription, soit **20 €** (vingt euros) par remise d'un chèque d'égal montant.
- Monsieur **Pierre QUIGNARD**, actionnaire, a déclaré souscrire pour **50** nouvelles actions de 5 € et libéré sa souscription, soit **250 €** (deux cent cinquante euros) par remise d'un chèque d'égal montant.
- Monsieur **Michaël SEVRAIN**, nouvel actionnaire, a déclaré souscrire pour **40** nouvelles actions de 5 € et libéré sa souscription, soit **200 €** (deux cent cinquante euros) par remise d'un chèque d'égal montant.
- Monsieur **Bernard VAILLANT**, nouvel actionnaire, a déclaré souscrire pour **5** nouvelles actions de 5 € et libéré sa souscription, soit **25 €** (vingt cinq euros) par remise d'un chèque d'égal montant.
- Monsieur **Francis WIEL**, actionnaire, a déclaré souscrire pour **100** nouvelles actions de 5 € et libéré sa souscription, soit **500 €** (cinq cent euros) par remise d'un chèque d'égal montant.

**1 091 actions nouvelles sont créées par souscription en numéraire pour un montant de 5 455 euros.**

**Ainsi, le capital social d'Air Qualité Arc - en Ciel SA est augmenté de 24 880 euros** (4 976 actions de 5 euros nominal) **pour être porté de 125 120 euros** (composé de 25 024 actions de 5 euros nominal) **à 150 000 euros** (composé de 30 000 actions de 5 euros nominal).

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

## **2°/ FORMALITES LEGALES**

Le conseil d'administration charge son président de mener à bonne fin l'augmentation de capital et notamment de remplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 heures 15.

Le président du conseil d'administration

Les administrateurs